



## COMPTE RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept du mois de février à 20 heures.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, dûment convoqué par Monsieur le Président par voie électronique en date du 1<sup>er</sup> février 2024, s'est rassemblé à la salle des fêtes de Gouvieux, sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Président, en session ordinaire.

\* \* \* \* \*

**Étaient présents** : Isabelle WOJTOWIEZ, François KERN, Florence WOERTH, Xavier BOULLET, François DESHAYES, Sophie DESCAMPS, Nathalie LAMBRET, Patrice MARCHAND, Sylvie MASSOT, Thomas IRAÇABAL, Christine COCHINARD, Jean-Claude LAFFITTE, Jeanou MOREAU, José HENRIQUES, Manoëlle MARTIN, Daniel DRAY, Marion LE MAUX, Jean-Michel BARBIER, Valérie CARON, Pierre-Yves BENGHOZI, Florence WILLI, Jacques FABRE, Nathanaël ROSENFELD, Fabrice BOULAND, Michel MANGOT, Sophie LOURME, Jean-Marc VINCENTI, Corry NEAU.

**Avaient donné pouvoir** : Roger POTIN-VESPERAS à Marion LE MAUX, Anne LEFEBVRE à Nathanaël ROSENFELD, Caroline GODARD à Florence WOERTH, Frédéric SERVELLE à François KERN, Tony CLOUT à Isabelle WOJTOWIEZ, Françoise COCUELLE à Manoëlle MARTIN, Pascal FONTAINE à Nathalie LAMBRET, Jean EPALLE à Daniel DRAY, Nicolas MOULA à François DESHAYES, Laurent AGOSTINI à Valérie CARON, Leslie PICARD à Corry NEAU.

**Étaient absents/excusés** : Christine KLOECKNER, Alexandre GOUJARD

**Secrétaire de séance** : Nathanaël ROSENFELD.

**Membres en exercice** : 41

**Présents ou remplacés  
par un suppléant** : 28

**Pouvoirs** : 11

**Votants** : 39

**Quorum fixé à** : 21

## **LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

*En vertu de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales*

### **AU COURS DE SA SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :**

**Eté informé** des décisions prises par le Président au titre de ses pouvoirs délégués par le Conseil communautaire, en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

### **DEL 2024/01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 DECEMBRE 2023**

**Approuvé**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 20 décembre 2023.

### **DEL 2024/02 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA CCAC A L'ASSEMBLE GENERALE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE L'OISE (EPFLO)**

**Approuvé**, à l'unanimité, la désignation de M. Nathanaël ROSENFELD (titulaire) et de Mme Sandrine de BUSSY (suppléante) comme représentants de la CCAC à l'Assemblée générale de l'EPFLO.

### **DEL 2024/03 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 AU BUDGET PRINCIPAL**

**Approuvé**, à la majorité des suffrages exprimés (*1 abstention : Fabrice BOULAND*), le budget primitif 2024 du budget principal de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne et le vote des crédits au niveau du chapitre budgétaire pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

### **DEL 2024/04 AFFECTATION ANTICIPÉE DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL**

**Approuvé**, à la majorité des suffrages exprimés (*1 abstention : Fabrice BOULAND*), la reprise anticipée du résultat de l'exercice clos de l'année 2023 et son affectation au budget primitif 2024 comme suit :

- Ligne 002 (recette), résultat de fonctionnement reporté : 8 242 603 €
- Ligne 001 (dépense), solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 985 085 €.

### **DEL 2024/05 VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2024**

**Fixé**, à la majorité des suffrages exprimés (*1 abstention : Fabrice BOULAND*), le taux des impôts directs locaux et de la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2024 comme suit :

- 3.28 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 6.46 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 4,94 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- 5,23 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE).

### **DEL 2024/06 BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SPEDM)**

**Approuvé**, à la majorité des suffrages exprimés (*1 abstention : Christine COCHINARD*), le budget primitif 2024 du budget annexe du SPEDM de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et le vote des crédits au niveau du chapitre budgétaire pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**DEL 2024/07 AFFECTATION ANTICIPEE DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SPEDM)**

**Approuvé**, à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention : Christine COCHINARD), la reprise anticipée du résultat de l'exercice clos de l'année 2023 et son affectation au budget 2024 comme suit :

- Ligne 002 (dépense), résultat de fonctionnement reporté : 4 241,55 €
- Ligne 001 (recette), solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 177 859,20 €.

**DEL 2024/08 BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE « MOBILITES »**

**Approuvé**, à l'unanimité, le budget primitif 2024 du budget annexe « Mobilités » de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et la participation d'équilibre de fonctionnement du budget principal.

**DEL 2024/09 VOTE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT POUR LA REALISATION DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) DE LA GARE DE CHANTILLY-GOUVIEUX**

**Approuvé**, à l'unanimité, la création d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour le PEM de la gare de Chantilly-Gouvieux.

**DEL 2024/10 FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE CONSACREE A LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

**Fixé**, à l'unanimité, le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2024 à hauteur de 104.000 €.

**DEL 2024/11 AIDE A L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE POUR LES PARTICULIERS**

**Approuvé**, à l'unanimité, la mise en place d'une aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie au profit des particuliers de l'Aire Cantilienne, à hauteur de 50 €, et fixé les règles relatives à l'octroi de cette aide.

**DEL 2024/12 MISE EN PLACE D'UN SERVICE SUPPLEMENTAIRE DE COLLECTE DES BRANCHAGES EN FAGOTS**

**Approuvé**, à l'unanimité, la mise en place d'une collecte des branchages en fagots et les modifications de la grille tarifaire de redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères, du règlement du service et du règlement de facturation consécutives à la mise en place de ce nouveau service.

**DEL 2024/13 EAU POTABLE : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR DES ETUDES RELATIVES AUX RESEAUX – PASSATION D'UNE CONVENTION DE MAITRSE D'OUVRAGE ENTRE LA CCAC ET LES COMMUNES D'APREMONT, CHANTILLY, GOUVIEUX, LAMORLAYE, VINEUIL SAINT FIRMIN ET LE SIAEP D'AVILLY-COURTEUIL**

**Autorisé**, à l'unanimité, la passation d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCAC, les communes d'Apremont, Chantilly, Gouvieux, Lamorlaye et Vineuil Saint Firmin, et le SIAEP d'Avilly-Courteuil, pour le lancement d'une consultation ayant trait à des études relatives aux réseaux d'eau potable

**Approuvé** le lancement de ladite consultation, et **autorisé** le Président à signer le(s) marché(s) correspondant(s), après attribution par la Commission d'appel d'offres de la CCAC.

**DEL 2024/14 MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNÉ PAR L'AIRE CANTILIENNE EN MATIERE DE VIDEOPROTECTION : MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT**

**Approuvé**, à l'unanimité, la convention constitutive d'un groupement de commandes en matière de vidéoprotection, associant les communes de Gouvieux, Lamorlaye et la CCAC.

**DEL 2024/15 CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE DE MORTEFONTAINE ET LA CCAC POUR LE DEPLOIEMENT DE CAMERAS SUPPLEMENTAIRES DE VIDEOPROTECTION**

**Approuvé**, à l'unanimité, la mise en place d'un fonds de concours à verser par Mortefontaine à la CCAC pour le déploiement de 4 caméras supplémentaires de vidéoprotection sur le territoire de la commune.

**DEL 2024/15 CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE L'OFFICE DE TOURISME « CHANTILLY-SENLIS », LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE SENLIS SUD OISE ET DE L'AIRE CANTILIENNE**

**Approuvé**, à l'unanimité, la convention pluriannuelle de moyens et d'objectifs à conclure entre la CCAC, la CCSSO et l'Office de Tourisme Chantilly-Senlis pour la période 2024-2026, permettant le versement de subventions annuelles par la CCAC à l'office de tourisme.

**DEL 2024/17 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CHANTILLY ET LA CCAC RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR LA DIRECTION DU SERVICE INSTRUCTEUR DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

**Approuvé**, à l'unanimité, le renouvellement de la convention avec la Ville de Chantilly relative à la mise à disposition à disposition d'un agent pour la direction du service intercommunal d'instruction des demandes d'urbanisme.

**DEL 2024/18 ADHESION A LA CONVENTION CADRE UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'OISE**

**Approuvé**, à l'unanimité, à l'adhésion à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise.

\* \* \* \* \*

La séance est levée à 22H10.

Vu pour être affiché et publié, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Chantilly, le 8 février 2024.



Le Président,

François DESHAYES